

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Bruno SULLI représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 157****RAPPORTEUR** : Maurice MILLIASSEAU**OBJET : INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEES AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE  
(PDIPR)**

Les membre du conseil municipal sont informés que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre du schéma de développement touristique visant à valoriser le patrimoine et la randonnée du territoire, a sélectionné 2 circuits sur la commune de Naintré :

- **le circuit rose les Baudiments** d'une distance de 11,5 km ;
- **le circuits des Moulins** d'une distance de 8,92 km.

La phase d'évaluation étant arrivée à son terme, une seconde phase débute consistant à concevoir le nouveau balisage et à élaborer la mise en valeur touristique. Pour ce faire, chaque commune doit acter la sélection des circuits choisis.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les circuits sus cités.

**Le circuit rose les Baudiments** passant sur la commune de Beaumont, fera l'objet d'une convention pour l'entretien des chemins.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

**Considérant** que le circuit rose les Baudiments et le circuit des Moulins ont été retenus par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault ;

**Considérant** l'intérêt touristique d'inscrire ces deux circuits au PDIPR ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

- émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du circuit rose les Baudiments et du circuit des Moulins ;
- charge Mme la Maire d'établir une convention avec la commune de Beaumont pour le circuit rose les Baudiments ;
- charge Mme la Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

